

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 février 2019
Rapporteur :
Madame Marie LE GALL**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019
(accusé de réception du 12/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'une emprise située rue Louis Ogès au profit de monsieur et madame Lecomte

Il est proposé de céder une emprise d'environ 30 m² située rue Louis Ogès au profit de monsieur et madame Lecomte, riverains, pour un montant estimé à 1 350 €.

Monsieur et madame Lecomte, propriétaires du bien situé 1 allée Roland Dorgelès, ont accepté la demande de régularisation de l'emprise d'environ 30 m² appartenant à la parcelle communale EA 109, afin d'agrandir leur propriété. Il a en effet été constaté que la parcelle EA 109 qui longe quatre propriétés riveraines de la rue Louis Ogès et faisant l'objet d'une emprise par les différents riverains, n'a pas vocation à rester dans le domaine communal.

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 45 €/m² a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au bornage et au transfert de propriété seront supportés par les acquéreurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ce délaissé ;
- 2 - d'approuver la cession de cette emprise au prix de 45 €/m² ;
- 3 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.